

Procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2026

Début de séance à 20h10.

Conseillers Municipaux présents :

Elodie PASQUET (maire), David BESMIER, Maud BRAQUET, Michaël RAULT (adjoints), Christian LE BARON, Fabrice PREVEL, Arnaud DUMOULIN, Aurélie FENOLLOSA, Karine LEMONNIER, Thomas LE BATARD, Caroline BESNIER, Ludivine MALIGNE, Marie-Christine BOULANGÉ, Christopher STONHAM, Jane THÉVENARD (Conseillers municipaux).

Sont également présentes : Joëlle ARNAUD, responsable de la bibliothèque municipale
Gaëlle DONIAS COTE-PETIT, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Aurélie FENOLLOSA

Date de la convocation : 7 septembre 2026

Quorum : atteint (15 conseillers sur 15)

Avant l'ouverture du conseil les photos de l'équipe et individuelles pour présentation par la commission communication sont prises.

Madame la maire ouvre le conseil municipal selon l'ordre du jour :

Point n°1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2026 :

Après réception du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet dernier par mail les conseillers sont invités à formuler d'éventuelles remarques.

Aucune remarque n'a été formulée par retour de mail ni pendant le conseil.

Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

Point n°2) Partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados :

Cette convention permet à notre bibliothèque d'intégrer un dispositif donnant gratuitement aux usagers inscrits à la bibliothèque, un accès à une offre de ressources numériques proposées par le département du calvados : films, presse en ligne, musique, livres numériques, jeux vidéos etc ...

La boîte numérique, existe depuis 2016 et est proposées en 2026 dans 133 bibliothèques.

Les ressources numériques sont financées à **50% par le département** et à **50% par la communauté urbaine de Caen la mer** soit **20 centimes par habitant** et par an.

Le paiement de la participation annuelle est de **142 euros par an pour Vieux**.

Sur 4 ans, cela représente 568 euros au total (si la population de référence reste la même) sur le temps de la convention du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Il faudra nommer un référent numérique pour assurer le lien avec le département via la bibliothèque du calvados et assurer avec l'équipe la médiation auprès des usagers.

Mme Thévenard demande si les usagers de la boîte numérique doivent y accéder depuis la bibliothèque. M. Besmier lui répond que l'accès est gratuit pour les usagers possédant déjà une carte à la bibliothèque et que l'accès se fait depuis n'importe quel accès internet.

Madame la maire propose d'adhérer et de signer cette convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados.

Résultat : 15 votes pour, 0 contre et 0 abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame le maire demande si un conseiller veut bien être référent numérique pour la bibliothèque. Christopher Stonham est volontaire et nommé référent numérique.

Point n°3) Adhésion au service de santé du Centre de gestion :

Madame la maire rappelle que :

« Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé de leurs agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Centre de Gestion du Calvados a créé, par délibération du 10 juillet 2024, un service de santé au travail à destination des collectivités et établissements affiliés. Le Centre de Gestion du Calvados propose désormais une nouvelle offre de service complète, regroupant autour de la médecine préventive, une équipe pluridisciplinaire composée d'un conseiller en prévention des risques, d'un ergonome, de deux psychologues du travail vacataires et d'une référente handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe pluridisciplinaire, déjà existante, exerce une mission de conseil auprès de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents. »

Actuellement, la municipalité est en contrat avec la MIST.

Comparaison financière

- **CdG 14 (Optionnel - Médecine du travail) :**
 - Fonctionnement : La cotisation est basée sur la masse salariale.
 - Part fixe (Cotisation additionnelle) : **0,25 % de la masse salariale** versée annuellement (estimée à environ 46,50 € / trimestre, soit **environ 186 € / an** pour notre commune).
 - Part variable (Facturation au forfait) : 100 € par visite effectuée, établie par trimestre.
- **MIST (Adhésion annuelle) :**
 - Fonctionnement : Un coût fixe par agent.
 - Montant : **97 € par agent**. Pour votre effectif actuel de 4 agents (Gaëlle, Jennifer, Yann et Philippe), le total est de **388€ /an**.

Équivalence

Pour le même montant annuel, nous pourrions bénéficier de l'équivalent de **2 visites médicales par an** avec le CdG 14 par rapport au coût de la MIST.

Organisation et services du CdG 14

Si nous choisissons d'adhérer au service médecine du CdG 14, voici les modalités :

- Concernant les visites :
 - Tous les **2 ans** pour les agents en surveillance médicale particulière,
 - Tous les **5 ans** pour les autres agents.
- Lieux de consultation : Les points les plus proches pour votre commune seront Villers-Bocage ou Breteville/Laize.
- Outil de gestion : Accès à un portail en ligne pour planifier les créneaux, mettre à jour la liste du personnel et retrouver les documents (avis du médecin, études de poste, conventions).



Démarches et dates limites (Calendrier 2026)

Les adhésions à la convention du CDG 14 sont ouvertes. Si nous décidons de changer de prestataire :

- **De dénoncer la convention** qui nous lie actuellement avec la MIST avant le **30 septembre 2026**.
- D'en informer le CdG14 dès que possible et lui transmettre la **délibération du conseil municipal**.
- D'en informer le **comité social territorial (CST)**

Mme Besnier pose la question de la prise en charge financière pour l'agent qui est sur deux collectivités. Mme la Maire lui répond que le SIVOM est son employeur principal (nombre d'heures plus important) et que la charge financière lui incombe.

Madame la maire propose d'adhérer à la convention du service santé au travail du centre de gestion du Calvados, à partir du 1er janvier 2027.

Résultat : La délibération est adoptée avec 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Point n°4) Zonage des eaux pluviales proposée par la CCVOO :

Madame la maire propose d'approuver la convention de mutualisation pour la conduite des procédures environnementales et de l'enquête publique relatives aux zonages pluviaux communaux et au zonage d'assainissement des eaux usées communautaire.

Cette délibération concerne la mise en œuvre des procédures réglementaires concernant le zonage d'assainissement des eaux usées et les zonages pluviaux des communes.

Les études ont été réalisées et présentées de manière coordonnée à l'échelle de la Communauté de Communes, avec les communes membres, afin d'assurer une cohérence entre les différents documents.

L'objectif est maintenant de mutualiser la suite de la procédure, notamment les consultations environnementales et l'enquête publique.

Concrètement, il est proposé que la Communauté de Communes prenne en charge et coordonne ces démarches pour le compte des communes, avec notamment les échanges avec les services de l'État, l'Autorité environnementale, le Tribunal administratif et le commissaire enquêteur.

Pour les communes, cela présente plusieurs avantages importants : moins de démarches administratives à gérer, une procédure simplifiée, une meilleure cohérence entre les documents et surtout une mutualisation des coûts.

L'organisation d'une enquête publique unique permet également d'avoir une vision globale de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire, ce qui facilite la compréhension pour les habitants.

Cette délibération vise à approuver la convention de mutualisation et à confier à la Communauté de Communes la coordination de ces procédures, afin de simplifier le travail des communes tout en garantissant une procédure cohérente et sécurisée.

La Communauté de communes fera remonter les interrogations des communes au commissaire enquêteur.

Concernant les finances :

La quote-part de Vieux étant de 3,43 %. Elle correspond à la clé de répartition utilisée/proposée pour calculer la participation de chaque commune (c'est en linéaire).

Pour Vieux, cela représente une participation portée à 2 850 € au montant final prévisionnel (tableau joint à l'avenant de mai 2025).

Le montant total réparti entre les communes est de 83 079 €.

La convention de mutualisation a été soumise au vote et adoptée par le conseil communautaire, sans opposition signalée.

Adhésion de la convention et non du zonage !

📌 **À retenir pour Vieux** : l'adhésion à la convention permet surtout à la Communauté de communes de porter l'enquête publique. Elle ne signifie pas que Vieux valide définitivement les zonages proposés. Les éventuelles difficultés concernant certains secteurs pourront être signalées et discutées dans le cadre de l'enquête publique.

En conseil communautaire : Le principal débat a porté sur les projets de zonage des eaux pluviales, qui suscitent des interrogations dans plusieurs communes, notamment concernant des secteurs qui pourraient devenir plus contraints pour l'urbanisation.

Il a été précisé que le classement en zone rouge n'interdit pas forcément toute construction, mais peut imposer des aménagements spécifiques pour gérer les eaux pluviales.

Plusieurs élus souhaitent savoir dans quelle mesure les zonages pourront encore évoluer et comment les communes pourront faire remonter leurs observations pendant l'enquête publique.

Fabrice Prével remontre la carte du schéma des eaux pluviales de la commune.

M. Stonham demande si l'accès aux documents est possible. M. Besmier indique que l'accès au drive des commissions va bientôt être possible. Mme Thévenard interroge sur l'année du budget impactée par cette dépense. Mme Pasquet lui répond que cette dépense devrait intervenir sur 2027.

Madame la maire propose d'adhérer à la convention de mutualisation et de coordination des procédures environnementales et de l'enquête publique relatives au zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et aux zonages pluviaux des communes signataires.

Résultat : La délibération est adoptée avec 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Point n°5) Présentation de la bibliothèque :

Présentation effectuée par Joëlle ARNAUD.

Mme Arnaud rappelle que la bibliothèque a été créée entre 1978 et 1980 grâce à des donations des habitants et aux passages du bibliobus jusqu'en 2012. Depuis, une navette mensuelle avec commande en ligne des livres s'est substituée à ce service.

Jusqu'en 2011 la bibliothèque était installée dans l'ancienne mairie, puis en 2012 elle a déménagé dans la salle Saint-Laurent.

La bibliothèque associative de Vieux fait partie du réseau Biblio formé par 10 bibliothèques de la communauté de commune. C'est la seule à ne fonctionner qu'avec des bénévoles et c'est la 3^e bibliothèque du réseau la plus fréquentée par rapport au nombre d'habitants.

Madame Arnaud détaille ensuite les missions de la bibliothèque et les nombreuses tâches inhérentes à son fonctionnement :

- prêt de livre
- gestion d'un lieu de sociabilité, accueil du public
- mise en place d'activités culturelles, de projets artistiques
- gestion financière
- gestion des archives
- communication (flyers, mailing, plaquette annuelle, article pour le bulletin municipal)

Elle fait également un appel pour une future relève.

Christopher Stoham demande à être officiellement nommé référent Facebook pour la bibliothèque afin de gérer les publications tout en laissant à Mme Arnaud la production des textes diffusés.

Point n°6) Informations et questions diverses :

Retours sur les différentes commissions :

- **CMJ** : Christopher Stonham informe que les activités du CMJ seront prochainement relancées dès le retour de Clément Dumoulin.
- **Environnement** : Fabrice Prével signale que la restitution de l'enquête environnementale se fera lors de la prochaine commission. Par ailleurs, plusieurs pavillons sont impactés par des fissures liées au gonflement des sols argileux. Il y a 24 mois pour les recenser et les déclarer. Une invitation à se signaler sera publiée sur Panneau Pocket.
- **Travaux** : concernant la salle « des associations » : l'électricien doit recevoir du matériel prochainement, il a connaissance du planning d'occupation de la salle polyvalente pour gérer les coupures de courant. Ensuite la SOCOTEC viendra contrôler les installations électriques et le SDIS viendra également contrôler la salle (ERP). S'en suivra le passage en commission de sécurité. Le poteau incendie du chemin Haussé n'avait pas pu être testé depuis son installation pour cause de sécheresse. L'incendie qui a eu lieu sur la commune en juillet a permis de vérifier son bon fonctionnement.
- **Affaires Sociales** : Maud Braquet informe qu'une veille sanitaire a été effectuée auprès des personnes fragiles. Afin de compléter la liste des personnes vulnérables, un document invitant à se déclarer comme tel ou à signaler une personne de son entourage sera distribué dans les boîtes aux lettres cette semaine. Par ailleurs, la commission va communiquer sur la semaine Bleue du CLIC pour les personnes en perte d'autonomie. Elle souhaite faire un travail intergénérationnel avec le CMJ.
- **Communication** : Mme braquet présente les articles mensuels qui ont été et seront publiés sur Panneau Pocket (Bistrothé, Bibliothèque...). Un dépliant de présentation de l'équipe municipale est en projet et le travail sur le bulletin municipal va bientôt commencer.
- **Vie associative** : Arnaud Dumoulin annonce qu'un courrier est en cours de rédaction pour un envoi prochain aux associations. Deux référents par association ont été désignés au sein de la commission.
- **Événementiel** : M. Dumoulin indique que la reprise aura lieu ce jeudi. Il y a plusieurs événements à venir (fête de la pomme, festival de Noël, commémoration du 11 novembre...).
- **Finances** : David Besmier informe que la municipalité a été convoquée à la Préfecture dans le cadre du réseau d'alerte car le niveau d'emprunt est juste en dessous du seuil d'alerte. Les trois points essentiels à retenir qui expliquent cette situation sont : le niveau d'emprunt important dû aux derniers emprunts contractés (en 2024) qui empêchera la commune d'emprunter avant 2036, la part très importante du budget annuel donnée au SIVOM (30 % du budget communal) et les dépenses liées aux travaux de la salle attenante à la salle polyvalente. La sortie du réseau d'alerte est cependant prévue pour l'an prochain.
- Il suggère la réorganisation des finances de façon analytique grâce au logiciel Odysée afin de mieux définir et anticiper les priorités.

- Il demande l'accord de principe du conseil pour la demande de 2 subventions APCR concernant la reprise de la réserve incendie du Closet et la réfection du cimetière et de son mur d'enceinte.
- Il signale également que le camion de la commune risque de ne pas passer le contrôle technique. Il serait possible d'acheter un camion d'occasion sur fonds propres en le faisant expertiser pour éviter les mauvaises surprises. Le budget serait compris entre 14 000 et 16 000 euros.
- Des dépenses en matériel professionnel d'entretien sont à prévoir.

- **Protection sociale complémentaire** : Madame la maire fait lecture de l'information obligatoire concernant la protection sociale complémentaire en signalant que l'adhésion à un contrat collectif de prévoyance sera obligatoire à partir du 01/01/2029 avec une part employeur obligatoire de 50%. Pour rappel, sur la commune, la participation employeur pour un contrat de prévoyance est de 7 € par mois et par agent, elle est de 15€ par mois et par agent pour la mutuelle. À ce jour, aucun agent de la commune n'a adhéré à un de ces contrats.

- **Registre nominatif communal** : le maire est tenu d'instituer et de tenir à jour un registre nominatif communal des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile, qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parents, voisins, médecin...), à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, n'y soit pas opposée. Le document établi par la commission affaires sociales a été validé par Elodie Pasquet et sera distribué aux habitants prochainement (voir point sur les affaires sociales).

- La **DETR** pour la salle polyvalente pour l'achat de tables, chaises et four (cuisine) a été refusée. Un nouveau devis pour cet équipement a été reçu ce qui permettra une prise de décision rapide.

- **Point RH** : L'arrêt maladie d'un des agents communaux est renouvelé jusqu'au 30 octobre, il est convoqué pour une visite auprès d'un médecin agréé au cours du mois d'octobre. Un autre agent est souffrant et en arrêt depuis une semaine aujourd'hui.
 Axel L. (apprenti BAC PRO depuis le 27 août 2026) est arrivé en renfort de l'équipe d'entretien. Ceci entraîne l'augmentation du RIFSEEP de l'agent responsable du stage de 100 euros par mois (maitre d'apprentissage d'Axel 20 points de NBI = 98,46 euros/mois) selon le système de calcul du salaire des fonctionnaires.
 Les équipements de travail pour 2 agents communaux ont été commandés et sont en attente de réception.

- **Modification des horaires du secrétariat de mairie** à partir du 31/08/2026 : ouverture au public tous les matins de 9h30 à 12h uniquement, et le reste sur RDV. Les permanences d'élus restent inchangées. La Mairie sera fermée le 29/09 car la secrétaire sera en formation sur la journée.

- 2 **décès** de viducasses (ou ancien viducasse) sont à regretter : M. LE MOAL (une gerbe de fleurs a été déposée par la commune) et M. TANGUY. Mme Tanguy a été appelée par téléphone par Madame la maire afin de recevoir les condoléances de la municipalité.

- Le point gendarmerie concernant notre commune a été reporté.

- **Associations** : nouveaux présidents pour l'IOFC : Anthony CHEVALIER et CALVAG : Sophie PREVEL.

- **Élections sénatoriales du 27 septembre** : Dans le cadre de ses fonctions de maire, Elodie Pasquet tient à conserver une position de neutralité. Les représentants communaux ne recevront donc pas de consigne de vote et seront libres de leur choix.

- Point non inscrit à l'ordre du jour qu'il est nécessaire de présenter compte tenu d'une échéance très proche pour le dépôt du dossier d'APCR concernant le remplacement de la réserve incendie/création d'un poteau incendie. La demande doit être déposée avant le 30/09/2026 et nécessite une délibération.

Madame la maire sollicite et obtient donc l'accord de principe du conseil afin de pouvoir avancer rapidement sur ce dossier après l'avoir présenté.

- Événements à venir :

Rencontre avec Mme PELE, 100 ans, cadeau + photo portrait pour un article pour bulletin municipal samedi 19 septembre.

Moment convivial organisé par l'AMAP, préau et parc de la Mairie le Vendredi 25 septembre de 17h à 22h.

Marché des jardiniers, dimanche 27 septembre à l'extérieur du musée (de 9h à 13h).

Fête de la pomme 8 novembre 2026 si maintenue en raison du manque de pommes cette année.

Festival de Noël, Dimanche 13 décembre 2026.

Inauguration de la petite salle polyvalente prévue en fin d'année.

Voeux de la municipalité : 16 janvier 2027 à 18h30.

Nom des salles polyvalente TUTELA : grande salle, CONCORDIA : petite salle ou possibilité de faire voter les habitants = proposition libre - Vote dans une urne à la mairie.

Questions de Christopher Stonham :

- Des personnes "du collectif ou non" m'ont rapporté que leur demande jusqu'à 23h a été rejeté pour le café associatif, qu'en est-il exactement ?

Réponse : l'AMAP a demandé une autorisation de débit de boisson de 17h à 22h. Il n'y a pas eu de refus de la mairie.

Si une nouvelle demande est faite pour 23h sera-t-elle refusée ? Non.

- Concernant le conseil communautaire de juin 2026, la commune de Vieux n'a pas été représenté madame le maire étant absente et son suppléant pas présent, comment vous vous organisez ?

Réponse : Mme PASQUET était souffrante et a dû renoncer au dernier moment à se rendre à cette réunion, trop tard pour prévenir son suppléant.

- Comme vu avec David Besmier lors du dernier conseil, est-il possible d'informer par le biais d'un groupe ou autre la présence ou non des titulaires lors d'un conseil syndical du Sivom afin que les suppléants puissent le savoir et s'organiser en conséquence ?

David Besmier répond qu'en cas d'absence des titulaires, les suppléants seront sollicités. En l'absence de sollicitation, les titulaires s'y rendront.

Fin de la séance à 22h26

Prochain conseil municipal le lundi 12 octobre à 20h.

La Maire,
Elodie PASQUET

La secrétaire de séance,
Aurélien FENOLLOSA